

## Conseil d'école n°1 – Mardi 7 novembre 2017

Le premier conseil de l'école s'est tenu le mardi 7 novembre 2017 à 19h00 sous la présidence de M. Kerléo, directeur de l'école.

### Personnes présentes :

Les enseignants : Mesdames Franchet, Hains, Lang, Lemée et Lenas et Messieurs Gogé, Kerléo et Renou (enseignant du RASED).

Les parents élus : Mesdames Blottière, Kérouanton, Regouin et Rozel et Messieurs Gruau et Provots.

Les représentants de la municipalité : Monsieur Hanoy, Maire, Madame Zéniter, adjointe au Maire.

Monsieur Lemasson, Délégué Départemental de l'Education Nationale.

### Personnes excusées :

L'Inspecteur de l'Education Nationale : Monsieur Mahouin.

Les parents élus : Mesdames Banville, Cahagnet, Delalande et Séguénot.

La représentante de la municipalité : Madame Gougaut.

Il est indiqué que les prochains conseils d'école sont prévus le mardi 20 février 2018 et le mardi 19 juin 2018 à 19h00 (sous réserve de modifications). Ce compte rendu suit l'ordre du jour prévu.

### 1/ Présentation des personnes présentes au Conseil d'école

### 2/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

M. Kerléo donne les résultats des élections qui ont eu lieu le 13 octobre dernier. 124 personnes ont voté sur les 217 inscrites, dont 121 par correspondance. Le taux de participation est donc de 57.14 % (contre 62 % l'an dernier).

### 3/ Rappel des attributions du Conseil d'Ecole

M. Kerléo rappelle que le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre, à chaque fois pour deux heures environ. Il réunit le Maire et des conseillers municipaux, le Délégué Départemental de l'Education Nationale, 6 parents élus (autant que de classes dans l'école), l'ensemble de l'équipe enseignante. D'autres partenaires peuvent être invités si l'ordre du jour le nécessite. Ce Conseil est l'occasion de discuter de la vie de l'école, et en particulier :

- de voter le règlement intérieur de l'école,
- de délibérer sur l'organisation de la semaine scolaire, des garderies,
- de donner son avis sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- d'être informé sur le choix des manuels ou d'autres matériels pédagogiques, l'organisation des aides pédagogiques, les conditions d'organisation des rencontres parents/enseignants, les différents projets.

### 4/ Informations sur le fonctionnement et la vie de l'école :

- **Effectifs** : L'effectif actuel s'élève à 142 élèves, répartis de la façon suivante :

PS1-PS2 (24)	MS-GS (25)	GS-CP (23)	CP-CE1 (23)	CE2-CM1 (23)	CM1-CM2 (24)
8 + 16	16 + 9	10 + 13	7 + 16	14 + 9	10 + 14

Quelques mouvements sont attendus : deux enfants vont arriver en cours d'année (date non fixée) : 1 en CP et 1 en CE1. Cinq enfants seront également scolarisés en cours d'année en PS1 (un en décembre, un en janvier et les trois autres après les vacances d'avril).

- **Projet d'école** : M. Kerléo rappelle les grandes lignes de ce projet : renforcer la liaison école-collège (priorité commune avec le collège d'Ancinnes), faire partager aux élèves des valeurs fondamentales telles que le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et le dialogue (priorité commune avec le projet éducatif territorial), renforcer la maîtrise de la langue française.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires** : les A.P.C. sont mises en place les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, soit pour apporter une aide en français et/ou en mathématiques aux élèves en difficulté, soit pour mener des actions en lien avec le projet d'école. Ces activités sont proposées par les enseignants (qui repèrent les besoins), puis les parents décident de la participation ou non de leur enfant. Les élèves travaillent par petits groupes et sont pris en charge par un ou deux enseignants. Ces A.P.C. ont débuté le 19 septembre et se termineront le 7 juin 2018 (24 semaines réparties par périodes de 5 semaines en moyenne).

- **RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)** : M. Renou, maître spécialisé, présente le fonctionnement du RASED. Il intervient dans notre école auprès de certains élèves sur demande des enseignants (avec l'accord des familles). Madame Dupuch, psychologue scolaire, pourra intervenir lors des équipes éducatives et faire passer des tests à certains élèves si nécessaire. Enfin, M. Baroche, maître rééducateur, peut être amené à prendre en charge certains élèves si besoin. Un PPRE (projet personnalisé de réussite éducative) est mis en place avant toute demande au RASED. Cette aide débute généralement en octobre et peut se poursuivre jusqu'en octobre de l'année suivante.

- **A.P.E.** : L'A.P.E. a un rôle indispensable : d'une part, elle aide dans le financement de projets (dont certains ne pourraient pas voir le jour autrement) et d'autre part, elle met en place des actions dont l'objectif principal est d'apporter du plaisir aux enfants et à leurs parents. Un chèque de 2 000 € a été versé par l'A.P.E. sur le compte de la coopérative scolaire avant les vacances de la Toussaint pour participer à la prise en charge des transports scolaires de fin d'année scolaire passée. Toute l'équipe enseignante, bien consciente de l'investissement important que cela représente, remercie chaleureusement ses membres qui mènent un maximum d'actions.

- **Travaux réalisés** : Cet été, plusieurs travaux ont été réalisés par la mairie. Une nouvelle classe (celle de CE2-CM1) a été équipée d'un tableau numérique interactif : trois classes sont désormais équipées (dont une pour laquelle le tableau numérique a dû être déplacé suite à la fermeture de classe). Pour ce qui est des aménagements, la municipalité a fait le nécessaire pour que les locaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (toilettes adaptées, accès facilité aux différents bâtiments, installation de rampes et de dalles podotactiles permettant d'indiquer la présence de marches). Quelques aménagements ont également été réalisés au niveau de la cour maternelle (avec notamment l'installation d'une barrière permettant de condamner l'accès à un recoin de la cour et ainsi d'assurer une meilleure surveillance, conformément à ce qui avait été demandé par l'équipe enseignante). Enfin, les employés communaux ont réalisé l'ensemble des travaux qui avaient été demandés avant l'été (déplacement ou installation de tableaux, fabrication d'une étagère, réparations diverses...). De manière générale, l'équipe enseignante remercie l'équipe municipale pour la réactivité dont elle fait preuve dès qu'une réparation ou une installation est demandée.

- **Jeunes en service civique** : Nous avons déposé un dossier en juin dernier de façon à bénéficier de l'aide de deux jeunes dans le cadre du service civique. Finalement, sur décision du rectorat de Nantes, le recrutement d'un jeune a été effectué pour notre école. Il s'agit d'Eloïse Drouyau, qui devrait arriver à l'école dans les semaines qui viennent. Sa mission consistera principalement en un rôle d'aide auprès de Mme Hains (qui n'a pas d'ATSEM attitrée malgré une classe avec des élèves de GS). Nous lui demanderons également d'intervenir en élémentaire, en prenant en charge des petits groupes lorsqu'une activité le nécessite (informatique, arts visuels, EPS...) ou en apportant une aide individuelle à des élèves en difficulté.

- **Visite médicale** : Elle concernera tous les élèves de GS (dates à préciser) et ceux de CE2 (17 et 24 novembre). L'infirmière reverra également certains enfants de CP (10 élèves, le 10 novembre).

### **5/ Vote du règlement intérieur de l'école**

M. Kerléo présente les changements proposés dans le règlement intérieur, la plupart liés au passage à 4 jours et à la suppression des T.A.P. : suppression du mercredi matin, changements d'horaires pour le temps de classe l'après-midi, pour les créneaux d'A.P.C., pour certaines récréations, nouvelle organisation pour les sorties de classe l'après-midi (car plus de T.A.P.). Le changement de base de données utilisée pour la direction apparaît également dans ce règlement : « Base élèves 1<sup>er</sup> degré » a été remplacée par « ONDE (Outil Numérique pour la Direction d'Ecole) ». Le règlement est voté à l'unanimité. Il sera diffusé dans les cahiers de liaison de manière à ce que les parents d'élèves en prennent connaissance et le signent.

### **6/ Sécurité à l'école : Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), prévention incendie**

Le PPMS a été mis à jour en ce début d'année. M. Kerléo en présente les grandes lignes. Comme l'an dernier, nous devons cette année réaliser trois exercices, dont un obligatoirement avant les vacances de la Toussaint (cas d'une intrusion). L'exercice a eu lieu le 17 octobre dernier. Tout s'est déroulé dans le calme. Les parents ont eu connaissance de la tenue de cet exercice le jour même par un mot dans le cahier de liaison, dans lequel figurait également le lien permettant de prendre connaissance du guide à destination des parents d'élèves édité par le ministère à ce sujet. Ce guide est également affiché dans les deux bâtiments de l'école.

Concernant la prévention incendie, un exercice d'évacuation a eu lieu le 10 octobre dernier. Les locaux ont été évacués rapidement et dans le calme. Deux autres exercices auront lieu en cours d'année.

M. Kerléo rappelle l'existence et le rôle du registre de sécurité. Ce registre est disponible dans le hall d'accueil de l'école élémentaire.

## **7/ Projets, activités et sorties pédagogiques :**

M. Kerléo présente les différents projets, passés ou à venir, et précise qu'un calendrier sur lequel figurent l'ensemble des dates est disponible sur le blog de l'école (régulièrement mis à jour).

### **→ Piscine :**

- Les élèves de la classe de CP/CE1 se rendent à la piscine d'Alençon depuis le 12 septembre, jusqu'au 28 novembre 2017 (10 séances, le mardi après-midi).

- Les élèves de la classe de GS/CP et les élèves de GS de Mme Lenas se rendront à la piscine d'Alençon du 12 mars au 18 juin 2017 (10 séances, le lundi après-midi).

Deux nouveaux parents de Champfleur ont obtenu l'agrément le 8 septembre dernier. L'équipe enseignante les remercie, ainsi que ceux qui l'avaient obtenu les années précédentes : cela permet d'assurer ces séances aux enfants, car elles ne pourraient avoir lieu sans la présence de parents agréés en nombre suffisant. Deux autres sessions de passage d'agrément auront lieu à Alençon les **24 novembre 2017** et **23 février 2018** (de 14h à 16h pour chaque session). L'agrément est valable 3 ans, renouvelable par simple signature.

→ **24h de la maternelle (16 et 17/11) :** des ateliers seront organisés avec les élèves de PS1/PS2, MS/GS et GS/CP en rapport avec le thème « Arts et matière ». Les parents ont été invités à participer. Le 17 novembre à 9h00, les enfants auront la visite de M. Pichereau, député, de Mme Oger, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de mission Maternelle et de Mme Lécuyer, Conseillère Pédagogique de la circonscription de Mamers.

→ **Concert à la Luciole (Alençon) :** les classes de PS1/PS2 et MS/GS assisteront au spectacle « Ego le cachalot » le 21 novembre au matin.

→ **Spectacles de Noël :** comme chaque année, la mairie offre un spectacle à chaque enfant de l'école. Les élèves de PS1/PS2, MS/GS, GS/CP et CP/CE1 verront un spectacle à Champfleur, donné par la compagnie Billenbois (date non définie). Les élèves de CE2/CM1 et de CM1/CM2 se déplaceront à Ancinnes pour profiter d'un spectacle proposé dans le cadre du dispositif Mômofestival (le 24 novembre après-midi). Une animation autour de Noël aura également lieu le vendredi 22 décembre à la salle des fêtes, sur l'initiative de Lucie Dugué (qui effectuait un stage à la Mairie) dans le cadre de sa formation professionnelle, avec l'appui de la Mairie, du Comité des fêtes, de la maison de retraite et de l'APE. Les enfants bénéficieront d'un goûter et d'un spectacle, et recevront la visite de résidents de la maison de retraite.

→ **Spectacles proposés par la Scène Nationale (Alençon) :** Musique/vidéo : CE2/CM1 et CM1/CM2 le 6 octobre 2017, théâtre : GS/CP et CP/CE1 le 1<sup>er</sup> février 2018.

→ **Spectacle proposé par le conservatoire (Alençon) :** Concert (Matriochkas) : CE2/CM1 et CM1/CM2 le 11 janvier 2018 (après-midi).

→ **Rallye mathématiques :** 4 classes sont inscrites : GS/CP, CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2. Les élèves de GS de Mme Lenas prendront peut-être également part à ce rallye. Il aura lieu au mois de mars (pendant une semaine), mais donnera lieu à des activités menées tout au long de l'année.

→ **Rencontres sportives :** proposées par Delphine Laude, conseillère pédagogique en EPS (sauf handball).

- Jeux collectifs : CE2/CM1 et CM1/CM2 (17 octobre 2017 à Fresnay sur Sarthe)

- Courses régulées : CE2/CM1 et CM1/CM2 (27 novembre 2017 à Mamers)

- Jeux de lutte : GS/CP (5 décembre 2017 à Moulins le Carbonnel)

- Jeux collectifs au pied : GS/CP et CP/CE1 (mars ou avril 2018)

- Décathlon : CE2/CM1 et CM1/CM2 (mars 2018), CP/CE1 (mai ou juin 2018)

- Handball: CE2/CM1 et CM1/CM2 (Alençon, début juin 2018)

→ **Journée anglaise :** Toute l'école passera une journée à l'heure anglaise le vendredi 16 mars 2018. Les élèves se verront proposer des ateliers tout au long de la journée (jeux anglais typiques, construction d'objets, cuisine anglaise, comptines, chants, danses...). Des assistants de langue anglaise seront présents ce jour-là pour aider à animer les ateliers. De nombreux parents seront également sollicités, de façon à faciliter l'organisation de la journée.

→ **Fête d'école :** Elle aura lieu le 22 juin 2018, sous réserve que les parents de l'APE parviennent à obtenir l'aide importante nécessaire à son organisation de la part des parents d'élèves.

## **8/ Bilan financier :**

**a. Mairie :**

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le budget alloué à l'école, qui est cette année encore conforme à ce qui avait été demandé par l'équipe enseignante. Ce budget permet de couvrir les dépenses nécessaires : fonctionnement courant, achat de livres, de fichiers, de jeux éducatifs, mais aussi équipement en matériel plus lourd (comme cette année un TBI en classe de CE2/CM1 pour un coût de 2 500 € ou le renouvellement partiel des tapis de la salle de motricité pour 1 000 €). S'ajoutent également à ce budget la séance récréative de Noël (6 € par enfant), le prix de fin de scolarité à l'attention des élèves de CM2 quittant l'école (43 € par enfant en juin dernier) et tous les frais « divers » (timbres, abonnement téléphonique...). Enfin, la mairie a engagé des sommes importantes pour effectuer les travaux évoqués précédemment. M. Hanoy précise qu'en moyenne, le coût global est de 600 € par élève est par an.

**b. Coopérative scolaire :**

M. Kerléo remercie M. Gogé, qui continue cette année à gérer les comptes de la coopérative scolaire.

M. Gogé présente les comptes actualisés au 7 novembre 2017 (deux tableaux : bilan de fin d'année dernière et opérations de début d'année).

<b>Solde de départ au 1<sup>er</sup> septembre 2016: 3907.72 €</b>			
Opérations	Dépenses	Recettes	Remarques
Assurances / frais bancaires / logiciel compta / OCCE	467.93	25.85	
Participations familles		1944	<u>Bénéfice</u> : 1944€ (rappel 2015/2016 : 1655€)
Marché de Noël		300	Bénéfices marché de Noël reversé par l'APE
Projet théâtre	2450	1799	Détail des recettes : <b>1000 €</b> : Mairie Champfleu, <b>200 €</b> : Don personnel députée, <b>150 €</b> : CRPEPNS, <b>400 €</b> : APE, <b>49€</b> : Dons familles
Spectacles/sorties	2061.70	300	Subvention APE sorties maternelles
Transport	2294.50	1500 (APE)	<u>APE</u> : Remboursement des cars pour les sorties de fin d'année 2015-2016
Photographies scolaires	2122.75	3175.50	<u>Bénéfice</u> : 1052.75€ (rappel 2015-2016 : 853.35€)
Cabas	907.20	1517.10	<u>Bénéfice</u> : 598.30€
Divers (petit matériel, cuisine...)	1281.34		
Subvention municipale		574	
Recyclage stylos Terracycle		55.24	
<b>Total</b>	<b>11585.42</b>	<b>11190.69</b>	
<b>Solde au 31 août 2017 : 3512.99€</b>			

<b>Solde de départ au 1<sup>er</sup> septembre 2017: 3512.99€</b>			
Opérations	Dépenses	Recettes	Remarques
Assurances / frais bancaires / logiciel compta / OCCE	11.53	1.69	
Participations familles		1386	<u>Bénéfice2016/2017</u> : 1944€ (rappel 2015/2016 : 1655€)
Spectacles/sorties	425.40		Subvention APE sorties maternelles
Transport	825 (sortie cycle 2 juin 2017)	2000 (APE)	<u>APE</u> : Remboursement des cars pour les sorties de fin d'année 2016-2017
Divers (petit matériel, cuisine...)	112.57		
<b>Total</b>	<b>1374.50</b>	<b>3387.69</b>	
<b>Solde au 7 novembre 2017 : 5526.18€</b>			

**9/ Questions diverses :** Aucune question n'a été posée.

Le conseil d'école se termine à 20 h 55.

M. Kerléo,

